

Paris le 29 décembre 2025

Remise en cause de la représentativité patronale : la Fepem prend acte des résultats de la représentation des employeurs à domicile.

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem), organisation historique et représentative des 3,4 millions de particuliers employeurs présents sur l'ensemble du territoire national, prend acte de l'arrêté publié par la Direction Générale du Travail modifiant les critères de représentativité et la représentation des particuliers employeurs en France.

Cette décision, prise sans concertation ni préavis, modifie les règles établies et fragilise un dialogue social construit patiemment depuis plus de 75 ans. Cette décision crée une rupture d'équilibre et affaiblit la seule organisation à but non lucratif s'occupant du dialogue social sur l'ensemble du territoire national.

Elle impose des changements majeurs, parmi lesquels :

- la division par trente du nombre d'adhérents pris en compte, passant de plus de 40 000 à moins de 1 300,
- la **disparition de l'intégralité des conseillers prud'hommes** représentant les particuliers employeurs partout en France, privant les familles d'une justice compétente et adaptée à leur réalité.

Malgré cette nouvelle méthode de calcul, la Fepem demeure l'organisation majoritaire des particuliers employeurs, seule à représenter l'ensemble des 3,4 millions de familles concernées par l'emploi à domicile, de toutes les catégories sociales, de tous les territoires et attentive à la fois aux enjeux des employeurs et des salariés. Elle reste ainsi l'interlocutrice de référence pour porter leur voix dans le dialogue social et auprès des pouvoirs publics. La Fepem se réserve le droit de saisir la justice.

La Fepem ouverte et concentrée sur sa prochaine feuille de route

La Fepem regrette les conditions de cette décision aux conséquences lourdes. Néanmoins, dans cette nouvelle configuration, la Fédération acteur responsable, guidée par ses valeurs d'engagement, d'humilité et de transparence, entend œuvrer aux côtés de tous les acteurs du secteur à une représentation forte et une défense effective des droits des employeurs à domicile et de leurs salariés.

Résolument tournée vers l'avenir, la Fepem continuera de déployer sa feuille de route : défendre un modèle non marchand qui a fait ses preuves, affirmer la place des particuliers employeurs comme acteurs majeurs de la cohésion sociale et intergénérationnelle, développer les compétences des salariés et soutenir les familles face aux défis du vieillissement, du handicap et de l'accueil du jeune enfant.

Julie L'Hotel Delhoume, présidente de la Fepem, a déclaré : *"Plus que jamais, la Fepem sera mobilisée pour défendre les employeurs à domicile et accompagner le développement de solutions durables et innovantes. Nous souhaitons préserver un cadre équilibré, protecteur pour l'ensemble du secteur, en coopération avec l'ensemble des acteurs. Nous travaillerons au déploiement de notre feuille de route afin de préparer le secteur aux mutations profondes de notre société."*

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse Fepem

[presse@fepem.fr/](mailto:presse@fepem.fr)

Dominique DARDEL – Port. : 06 11 04 40 39

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) représente les 3,4 millions de particuliers employeurs qui emploient 1,2 million de salariés à domicile. Depuis plus de 75 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.

Plus d'informations sur www.fepem.fr